

FORM' Prof

L'actualité de la formation professionnelle de l'UNSA

Sommaire

Pages 2 -3

- Université d'hiver de la formation professionnelle (UHFP)
- Favoriser l'initiative individuelle

Page 4

- Investir dans les compétences

ÉDITO

n°165 avril 2019

Les OPCO : un démarrage à rebondissement !

Lorsque vous lirez ces lignes, l'ultimatum gouvernemental aura expiré et les opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi de septembre dernier devraient être théoriquement en « ordre de marche ».

La ministre du Travail a défendu qu'avec ce « big bang » de la formation, les salariés auront la possibilité désormais de « Choisir leur avenir professionnel ». La mise en œuvre concrète du droit à la formation, notamment dans les entreprises de moins de 50 salariés, dépendra aussi pour beaucoup de ces nouveaux opérateurs.

Comme en témoignent nos militants sur le terrain, malgré les très fortes injonctions gouvernementales et le cadre contraint du rapport Marx-Bagorski, l'accouchement ne s'est pas fait sans douleur, tant les tiraillements ont été importants entre les différents acteurs.

Les craintes que nous avons exprimées dans les derniers Form'Prof, notamment sur le paritarisme, se sont malheureusement vérifiées. Dans la phase constitutive, l'État a parfois négocié en bilatéral avec les organisations patronales, dont certaines ainsi confortées ont imposé ensuite leur choix de façon unilatérale.

Des organisations syndicales d'employeurs ou de salariés ont fait alliance contre d'autres en oubliant parfois l'intérêt des salariés de leur branche. Dans certains OPCO, le patronat et des organisations de salariés représentatives au niveau interprofessionnel national ont tenté d'écarter l'UNSA qui pourtant avait toute sa place grâce à sa représentativité gagnée dans les branches.

Pour autant, la ténacité de nos militants a permis à l'UNSA d'être acteur, aujourd'hui et demain, pour représenter les salariés et faire respecter leur droit à la formation et à un accompagnement de qualité.

Rédaction :

Vanessa Jereb, Secrétaire nationale

Jean-Louis Blanc, Christine Savantré,

Patrice Bédouret, Conseiller(ère)s nationaux



www.facebook.com/UNSAsecteurEconomieEmploiFormationProfessionnelle



@JerebVanessa



www.unsa.org



+33 1 48 18 88 00



21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX



Vanessa Jereb
Secrétaire nationale

Université d'hiver de la formation professionnelle (UHFP)

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été le thème central de la 16^{ème} édition à Biarritz.

Du 31 janvier au 1^{er} février, l'Université d'hiver organisée par Centre Inffo, suivie par 1 300 participants (record de fréquentation battu !) a permis à la fois d'apporter un éclairage technique sur la nouvelle réforme mais également de mettre en exergue plusieurs problématiques sensibles qui ont alimenté les débats.

En ouverture, le discours volontariste de la ministre Muriel Pénicaud n'a en effet pas levé les réserves émises ces derniers mois par les organisations syndicales et les régions, notamment sur le rythme effréné du calendrier, son incohérence et sur la nouvelle gouvernance trop resserrée et sous contrôle.

Le lien entre la prospective en termes d'évolution des emplois et l'adaptation de l'offre de formation,

la mise en place des opérateurs de compétences (OPCO) non encore entièrement finalisée à ce jour ont par exemple donné lieu à de nombreux échanges avec les services du ministère présents sur place. Les représentants de plusieurs branches professionnelles ont été par ailleurs très critiques sur certains « mariages forcés » pour constituer les OPCO.

La question de la qualité de l'accompagnement pendant tout le processus de formation, de l'intégration jusqu'au suivi post formation, avec le rôle majeur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) a été l'un des sujets majeurs de l'UHFP.

A cet égard, la coresponsabilité des financeurs, des acteurs territoriaux et des organismes de formation déjà pointée dans le récent rapport

de Catherine Beauvois * sur le sujet a été à nouveau caractérisée comme un facteur clef de succès.

L'UHFP aura été d'autre part marquée par une prise en compte collective de la vigilance nécessaire, sur une année de transition 2019 qui sera déterminante. Elle aura mis en lumière également une mise en tension globale du système caractérisée par une interdépendance très forte entre les parties prenantes (entreprises, organismes de formation, régions, syndicats...), animées en même temps, par la volonté de réussir et par un sentiment de scepticisme.

**<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/article/rapport-mission-sur-l-accompagnement-vers-avant-et-apres-la-formation>*

L'UNSA présente à l'université d'hiver

Les représentants de la délégation UNSA ont participé aux débats et exprimé les positions du syndicat.

En dehors de la conférence plénière (voir page 3), l'UNSA a pu rappeler dans les ateliers ses exigences sur l'accompagnement des publics les plus fragiles, la gouvernance du nouveau système de formation, le lien avec les territoires...

L'UNSA a par exemple regretté que la problématique de l'accompagnement social et économique pour les publics les plus fragiles en formation ne soit pas encore une priorité suffisamment lisible au sein du Plan d'Investissement des Compétences (PIC).

Pour réussir ce pari de faire entrer en formation les publics plus éloignés de l'emploi, de définir les besoins en compétence au plus près du terrain, le rôle des acteurs territoriaux est incontournable. Le décloisonnement, la coopération

sont pour l'UNSA indispensables et à cet égard le silence de la loi sur les Comités régionaux sur l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP) n'est pas des plus rassurant.

L'UNSA a insisté également sur l'importance pour la mobilité et la progression professionnelle, de la modularisation des formations via notamment les blocs de compétence et de la logique de compétences transversales initiées dès les premiers niveaux de qualification avec CLEA puis suivies jusqu'aux formations supérieures, sans oublier la VAE parent pauvre de la réforme.

Face à tous ces enjeux, aux mutations parfois complexes de certains dispositifs, le secteur Economie - formation professionnelle - emploi de l'UNSA s'emploiera dans les prochaines semaines à accompagner, salariés, demandeurs d'emploi, militants et adhérents en leur proposant des outils dédiés.



Favoriser l'initiative individuelle

La loi du 5 septembre 2018 assène à la personne la responsabilité de choisir son avenir professionnel.



L'appropriation de la réforme par les utilisateurs a été l'objet de débats lors de la plénière d'ouverture de la 16^{ème} université d'hiver de la formation professionnelle (UHFP) à laquelle l'UNSA a participé.

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » place en effet le salarié au centre du dispositif de la formation professionnelle ; Il incombe désormais au salarié de définir ses attentes en matière de formation et d'activer en toute autonomie ses droits. Ainsi, favoriser l'initiative individuelle partirait du postulat que la personne soit capable d'une part

d'appréhender en toute connaissance ses droits, avec tout le discernement nécessaire, et d'autre part de s'engager dans un dispositif qui lui permette de répondre à ses besoins.

Si à l'UNSA, nous sommes d'accord avec cette idée, qui n'est pas nouvelle, de placer le salarié au centre du dispositif, cette affirmation pose néanmoins beaucoup de questions quant à la capacité (intellectuelle, relationnelle, financière) pour chaque salarié de s'emparer de ce droit et nous interroge aussi sur la place du collectif et de la responsabilité de l'individu.

Les limites d'une application mobile

Or, l'engagement individuel repose sur plusieurs motifs, tous légitimes, notamment le motif économique (la formation permettra à l'individu d'obtenir des avantages économiques), vocationnel (la formation permet d'acquérir des compétences dans une vision d'orientation professionnelle, de gestion de carrière...).

Quant à la disparition de l'intermédiation au profit d'une application mobile, au motif que cette mo-

dalité favoriserait l'initiative individuelle, cela nous laisse quelque peu perplexes. En effet, comment une personne ne connaissant pas les rouages, le vocable complexe que revêt le monde de la formation, pourra se déterminer dans ses choix et dans le bon choix, le plus adapté à son projet d'évolution professionnelle et personnelle ? Certes, il existera un « training advisor », mais nous en connaissons aussi les limites et les risques (pression marketing, libertés individuelles...). Quelles en seront les garanties ?

L'importance de l'accompagnement

A l'UNSA, nous pensons qu'il faut mettre les moyens dans un accompagnement de qualité pendant tout le processus d'intégration, de suivi dans une formation (avant, pendant et après). Cette question de l'accompagnement ne doit pas être un supplément d'âme, mais bien le cœur de l'action de formation : une personne accompagnée qualitativement sera plus à même de s'engager positivement dans une action de formation, en optant pour la certification professionnelle correspondant le mieux à ses projets.

Pour répondre aux besoins des personnes et à ceux de l'économie, l'UNSA revendique d'une part que le plan de développement des compétences puisse être négocié dans les entreprises, en lien pour celles de plus de 300 salariés, avec la Gestion prévisionnelle des compétences (GPEC) et que d'autre part le CRE-FOP demeure malgré la création des commissions paritaires interprofessionnelles régionales (Cpir), l'instance territoriale de concertation, d'analyse, de suivi des besoins en compétences et en qualifications dans les territoires, notamment au niveau des bassins d'emploi.

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE Pour se former

Une application mobile

pour connaître ses droits, le taux d'insertion dans l'emploi, le salaire...



MINISTÈRE DU TRAVAIL
Liberté • Égalité • Profession
REPUBLIQUE FRANÇAISE

@Minist_Travail



Pacte Ile-de-France Désaccord État-Région

Le CREFOP a examiné le 14 février dernier, le pacte régional. La situation est pour l'instant bloquée suite à un désaccord entre l'État et la Région, sur l'annexe financière. Si l'accord n'intervenait pas avant le mois de mai, le démarrage en 2019 pourrait être remis en cause. L'UNSA s'est abstenue et a regretté ce report, contraire aux intérêts des demandeurs d'emploi et des jeunes d'Ile-de-France.

Pacte Hauts de France 52 000 personnes formées

Au terme d'un processus de concertation, associant État-Région et le CREFOP, le Pacte a été signé le 8 février dernier. Ainsi l'État versera 745 millions d'euros sur les quatre prochaines années. Pour sa part la Région investira près de 200 millions d'euros, au titre du financement de la formation professionnelle. L'objectif est de former 52 000 personnes par an éloignées de l'emploi (contre 30 000 habituellement).

Pacte « Pays de Loire » 48% de places supplémentaires

S'attaquer aux freins à l'entrée en formation, telle est la volonté des Pays de Loire à travers la signature du Pacte. Ainsi il prévoit l'expérimentation de « parcours intégrés », qui permettront d'effectuer toutes les étapes d'un parcours de formation depuis l'acquisition de compétences clés jusqu'à l'obtention d'une qualification. La Région va augmenter de 48 % le nombre de places de formation, pour les demandeurs d'emploi les moins qualifiés. 38 000 demandeurs d'emploi supplémentaires seront formés.

Investir dans les compétences

Raccrocher les publics les plus éloignés de l'emploi sera un vrai défi sur le terrain.

« Briser le déterminisme social de l'absence de qualifications » « Gagner la bataille mondiale des compétences », les objectifs ambitieux assignés par Madame Pénicaud au Plan d'Investissement des Compétences (PIC) ne peuvent être que partagés par l'ensemble des acteurs de la formation dont les organisations syndicales comme l'UNSA.

Le constat est en effet alarmant : taux de chômage plus élevé pour les moins qualifiés, les personnes en situation de handicap, moindre qualification des jeunes en Quartier Politique de la Ville (QPV), inégalités d'accès à la formation (1 chômeur sur 10 seulement) ...

Sous l'angle quantitatif, l'effort est significatif avec un engagement pluriannuel de l'État de 15 milliards, un objectif de retour ou d'accès à l'emploi pour un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes.

Un forfait moyen de formation revalorisé

A Biarritz, Jean-Marie Marx, Haut-Commissaire au développement des compétences et à l'inclusion dans l'emploi, a insisté sur la priorité donnée aux formations qualifiantes, grâce à la revalorisation du forfait moyen de formation (de 8 500 euros contre 3 000 euros pour le plan 500 000), sans oublier le volet qualitatif avec des lignes budgétaires pour l'ingénierie, la capitalisation sur les bonnes pratiques et l'innovation.

Le gouvernement a défini trois axes d'intervention et souhaite s'appuyer sur les acteurs locaux pour la réussite de ce PIC : « Mieux analyser les besoins de compétences pour mieux orienter les politiques de formation et les personnes », « Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi durable pour les

publics qui en sont les plus éloignés », « Innover et transformer par l'expérimentation »...

Des freins à lever sur le terrain

Sur le premier axe, un appel à projets destiné aux branches professionnelles a été lancé, alors même qu'elles sont en pleine restructuration. Dix premiers projets ont été retenus avec pour objectif de mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises et de favoriser des passerelles entre métiers, au sein et en dehors de la branche. Dans l'industrie par exemple plusieurs branches se sont rapprochées pour identifier les compétences transversales pouvant déboucher sur des parcours de formation.

Pour le financement des actions, avec 52% des crédits fléchés, les régions seront les pilotes majeurs via les pactes régionaux passés avec l'État, puis par la mise en œuvre des appels à projets. Cet abondement aux budgets régionaux est additionnel et ne doit pas normalement provoquer d'effet d'aubaine. Si les premiers pactes régionaux signés (10 sur 13) semblent s'inscrire globalement dans une logique de parcours « sans coutures » donc à même de réduire les ruptures de formation ; les inégalités territoriales, la mobilité, les problématiques sociales et économiques lourdes sont autant d'autres obstacles qu'il faudra enfin lever. L'UNSA sera vigilante sur le terrain notamment au sein des CREFOP sur la cohérence et l'efficacité de ces nouveaux dispositifs.

Par ailleurs l'accent mis sur l'expérimentation et sur l'innovation des modalités de formation : l'AFEST, l'accès au numérique, les prépas apprentissage... est pour l'UNSA à saluer, tout comme l'inscription d'une évaluation du PIC dans son ensemble.